

CYCLO CIRCUS est représenté par
Eric Frankenberger / Cyclo-circus,
5, chemin Dubach 68380 MUHLBACH



Les présentes conditions générales de services s'appliquent à toutes les prestations d'animations et spectacles conclues entre la société CYCLO CIRCUS, et ses clients (particuliers, professionnels, collectivités ou associations). En acceptant le devis, le client (L'ORGANISATEUR) déclare accepter sans réserve les termes des présentes conditions générales de services (CYCLO CIRCUS se réserve le droit de modifier ses conditions à tout moment.)

1. Réservation de la prestation

La réservation d'une animation doit être effectuée, impérativement par le biais du formulaire de réservation fourni par CYCLO CIRCUS. C'est un document de valeur légale et commerciale et engage les deux parties à respecter son contenu. Dès réception de la demande, CYCLO CIRCUS contacte le client par mail pour lui confirmer la date de la réservation et la formule d'animation retenues. Aucune date ne peut être bloquée sans réception effective du formulaire et de l'acompte de réservation.

Tout changement d'horaire ou de date d'animation doit parvenir à CYCLO CIRCUS par écrit (courrier ou mail) au moins 48 heures avant la date prévue. CYCLO CIRCUS ne peut être tenue responsable de la non disponibilité d'une animation ou d'un spectacle, seule la confirmation écrite du client et approuvée par CYCLO CIRCUS garantit la date souhaitée.

Conseil : Il est préférable d'effectuer vos demandes de réservation au moins trois semaines avant le jour de votre animation pour avoir le temps d'en annoncer la venue au public.

2. Les horaires :

Les horaires de présence de CYCLO CIRCUS sont convenues au préalable et stipulées sur le contrat de réservation. Ces temps comprennent les temps d'installation et de désinstallation. Un responsable de l'organisation de l'évènement est tenu d'accueillir CYCLO CIRCUS pour indiquer l'endroit d'installation et favoriser les bonnes conditions de celle-ci (accès du véhicule sur place ...)

3. Conditions de l'animation :

Obligation de l'organisateur :

L'organisateur fournira le lieu de représentation en état de marche et assurera le service général du lieu : accueil du public, sécurité ainsi que l'accueil des artistes.

Assurances :

"Cyclo-circus" est tenu d'assurer contre les risques tous les objets lui appartenant de fait ou par location lui appartenant. L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans les différents lieux.

Emplacement :

L'organisateur prendra ses dispositions pour fournir à l'animation Cyclo-Circus, un emplacement plat, goudronné et sécurisé par des barrières.

4. Conditions d'annulation :

- Annulation 30 jours avant l'animation : aucun frais ne sera facturé.
- Annulation 15 jours avant l'animation : 30% du montant total de la prestation sera facturé.
- Annulation 7 jours avant l'animation : 50% du montant total de la prestation sera facturé.
- Annulation 3 jours ou moins avant le jour de l'animation : le montant total de l'animation sera facturé.

En cas d'intempérie, maladie, accident matériel... la prestation sera décalée à une date ultérieure par le client.

5. Règlement :

Les modes de règlement acceptés par CYCLO CIRCUS sont les espèces, chèque et le virement uniquement pour les collectivités, comité d'entreprise ou accord préalable.

6. Sécurité des matériels et des personnes :

CYCLO CIRCUS ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des détériorations éventuelles causées par les participants vis-à-vis de l'infrastructure du lieu de l'animation, des installations matérielles et des dommages corporels subis par quelconque individu présent dans l'animation.

Le représentant (l'animateur) de l'agence, n'a pas de rôle de gardiennage des enfants. Son rôle en tant qu'animateur, est défini par une charte de qualité et se limite dans l'exécution de l'animation selon les conditions établies dans le formulaire de réservation. Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents.